



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la fourniture et pose de plaques anti-dérapantes  
au Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 27 novembre 2019 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES », et son avenant,

VU le bon de commande n° 2 en date du 2 septembre 2021,

VU la proposition de la SATEL en date du 19 février 2025,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SAS IDVERDE – 183 rue du Pays d'Orthe à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
  - **Objet du marché :** fourniture et pose de plaques anti-dérapantes à l'entrée du bâtiment principal et à l'entrée de la salle de restauration.
  - **Montant total :** 9 995,85 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,  
Le **28 FEV. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON